

# E 5508

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 21 juillet 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 21 juillet 2010

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC 27/2010 - Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2010.

12145/10





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 juillet 2010  
(OR. en)**

**12145/10**

**FIN 314**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne  
Date de réception: 15 juillet 2010  
Destinataire: M. Melchior WATHELET, Président du Conseil de l'Union européenne  
Objet: Virement de crédits n° DEC 27/2010 - Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2010

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC27/2010.

---

p.j.: DEC27/2010



## COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 12/07/2010

### BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010 SECTION III - COMMISSION TITRE 21

#### VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 27/2010

---

EN EUROS

#### **ORIGINE DES CRÉDITS**

##### **DU CHAPITRE** - 2102 Sécurité alimentaire

ARTICLE - 21 02 02 Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire	CP	- 8 000 000
--	----	-------------

ARTICLE - 21 02 03 Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement	CP	- 10 000 000
---	----	--------------

##### **DU CHAPITRE** - 2104 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie

ARTICLE - 21 04 01 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	CP	- 25 000 000
--	----	--------------

#### **DESTINATION DES CRÉDITS**

##### **AU CHAPITRE** - 2103 Acteurs non étatiques du développement

ARTICLE - 21 03 01 Acteurs non étatiques du développement	CP	43 000 000
---	----	------------

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **21 03 01 - Acteurs non étatiques du développement**

### b) Données chiffrées à la date du 22/06/2010

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	160 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-6 000 000
	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	154 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	142 361 021
	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>11 638 979</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>54 638 979</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>43 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,88%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a
<b>c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	111 043
2. Crédits disponibles à la date du 22/06/2010	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

### d) Justification détaillée du renforcement

Compte tenu de la nature de cette ligne budgétaire, destinée à couvrir des initiatives menées dans les pays en développement par des organisations de la société civile de l'Union et des pays partenaires, et de la complexité de gestion au siège et en Délégation (87 pays concernés), la prévision des crédits de paiement s'avère particulièrement difficile. Par ailleurs, la durée du processus de lancement des Appels à Proposition, d'évaluation, de sélection des projets et la contractualisations peuvent aller parfois au-delà des six mois, rendant également difficile une planification précise.

Cette demande de renforcement vise donc à éviter la carence de crédits de paiement non prévisibles et à faire face aussi bien aux obligations contractuelles découlant de 2009 qu'aux paiements pour l'année en cours, évalués comme suit:

- 11,5 millions d'euros correspondent aux tranches des contrats en cours, selon les prévisions réalisées début de l'année.
- avances des nouveaux contrats 2010 pour un montant estimé de 31,5 millions d'euros. Le siège à Bruxelles et les Délégations ont lancé les mois précédents des appels à propositions et contractualiseront de nouveaux projets dans les mois à venir. Les estimations des besoins (31,5 millions d'euros) sont donc faites sur base de l'expérience de l'année dernière, où 49% du budget 2009 inscrit sur la ligne 21 03 01 a été contractualisé.

## II. PRÉLÈVEMENT

### II.A

a) Intitulé de la ligne

**21 02 02 - Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire**

b) Données chiffrées à la date du 22/06/2010

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	15 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	15 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 379 944
	<hr/>
5. <b>Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	13 620 056
6. <b>Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	5 620 056
7. <b>Prélèvement proposé</b>	8 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	53,33%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) <u>Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)</u>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	269 580
2. Crédits disponibles à la date du 22/06/2010	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

La Commission est en train de sensibiliser ses Délégations sur la nécessité de réduire le reste à liquider et de clôturer un maximum d'engagements. Un premier exercice de dégagement, en concertation avec les délégations et directions géographiques est terminé et permet d'ores et déjà de libérer un montant de 8 millions d'euros.

## II.B

a) Intitulé de la ligne

**21 02 03 - Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement**

b) Données chiffrées à la date du 22/06/2010

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	342 700 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	342 700 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	118 967 329
	<hr/>
5. <b>Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	223 732 671
6. <b>Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	213 732 671
7. <b>Prélèvement proposé</b>	10 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,92%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/06/2010	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Selon la prévision de la demande de paiements transmise par les Organisations internationales partenaires, un montant d'environ de 7,8 millions d'euros, initialement prévu en 2010, devrait être payé en 2011. Ce montant est réparti comme suit:

- 3,7 millions d'euros pour le paiement de contributions à la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et au WFP (World Food Program) pour le Honduras.

- dans le cadre du support budgétaire aux Comores, un montant de 3,6 millions d'euros sera vraisemblablement payé l'année prochaine, compte tenu des retards pris dans les négociations avec les autorités nationales.

- un premier paiement de 0,5 millions d'euros du premier contrat UNOPS (United Nations Office for Project Services) (Burma/Myanmar) ne pourra être effectué qu'après la soumission du rapport final, prévue début 2011.

Par ailleurs, des demandes de paiement d'un montant 2,2 millions d'euros correspondant à des contrats passés en décembre 2009 sont attendues pour la fin de l'année 2010 et devraient être payées l'année prochaine.

## II.C

a) Intitulé de la ligne

**21 04 01 - Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie**

b) Données chiffrées à la date du 22/06/2010

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	147 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	147 800 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	26 913 332
	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>120 886 668</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>95 886 668</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>25 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	16,91%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	2 280 846
2. Crédits disponibles à la date du 22/06/2010	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Les prévisions de paiement actuelles mettent en évidence le risque d'un excédent de crédits de paiement de l'ordre de 25 millions d'euros fin 2010. Les retards accumulés dans l'adoption en deux parties du programme de travail environnement 2010 se répercutent sur les engagements correspondants et rendent improbable le paiement d'un nombre important de premières avances cette année encore.

En effet, les crédits 2010 ont fait l'objet d'une 1ère décision de financement, pour 114,1 millions d'euros adoptée le 4 juin 2010. L'adoption de la décision de financement pour la 2ème partie du Programme d'Action Annuel 2010 (86,2 millions d'euros) n'est prévue que pour le mois de novembre 2010 en raison notamment de retard importants dans l'avancement de l'action CCS (Carbon Capture and Storage), dus aux difficultés de négociation avec les autorités chinoises dans le cadre du projet NZEC. Par ailleurs, l'identification d'actions à financer dans le cadre du "Start Climate Funding" décidé en décembre 2009 à Copenhague s'est révélée difficile.